



Demande d'autorisation de survol du Parc national des Ecrins

à adresser par courrier électronique 5 jours francs avant la date du survol : autorisation@ecrins-parcnational.fr

Demandeur (société hélicoptère)	SAF Huez, M. Gilles SARRET	04.76.80.65.49 / 06.08.30.38.90
Aéronef (type couleur immatriculation)	F HPVG B3 bleu/blanc/rouge	
Bénéficiaire (nom + téléphone)	orange	

Date des rotations	Aire de départ	Aire d'arrivée	Nombre de rotations pour			Description des rotations
			Ravitaillement	Travaux – équipements	Transport Passagers	
15 06 2018	alpe d'huez	ref adelle planchard			2	dépannage téléphone donc 1 rotation le matin si la météo le permet avec aller retour au ref alpe de Villard d'arène

Prescriptions réglementaires (modalité 19 de la charte du Parc national des Ecrins) :

REGULARISATION

Compte rendu obligatoire par email (sous 5 jours) : indiquez le numéro d'autorisation et détaillez les survols réalisés

Toute modification de cette autorisation (date de vol, rotations, etc.) est subordonnée à l'accord du Parc national

Autorisation accordée refusée

N° 297 / 2018

Suivi par : C. BOURGEOIS

à Gap, le 14/06 / 2018

Le Directeur, **Le Directeur,**

Pierre COMMENVILLE

COPIE secteur BRIANCONNAIS